
CIRCULAIRE DE RENTREE 2020/2021

La rentrée scolaire est fixée au :

- Mardi 1er septembre 2020 à 9h pour les élèves de 6è uniquement.
- Mardi 1er septembre 2020 à 13h30 pour les élèves de 5è, 4è, 3è.

I. DÉROULEMENT DE LA RENTRÉE

- Mardi matin 1er septembre : élèves de 6è seulement.
 - **9h00** : accueil des élèves de 6è et de leurs parents dans la cour principale. Répartition dans les deux classes.
 - **10h10** : récréation et pause-café pour les parents qui le souhaitent.
 - **10h30** : découverte de l'emploi du temps, visite des locaux...
 - **12h15** : repas
 - **13h30** : après-midi avec le professeur principal
- Mardi après-midi 1er septembre à 13h30 : rentrée des élèves de 5è, 4è, 3è
 - Les élèves seront pris en charge par leur professeur principal.

II. LIVRES

- Les livres sont fournis par le collège à la rentrée.
- Les cahiers d'exercices sont facturés.

III. FOURNITURES

- Voir la liste jointe à ce document

IV. HORAIRES DES COURS

- Les cours du matin commencent à **8h30** et se terminent à **12h15**.
- Les cours de l'après-midi reprennent à **13h20** ou à **13h45** (selon l'emploi du temps) et se terminent à **16h40** tous les jours.

V. ABSENCES

Toute absence doit être signalée à la vie scolaire (02 98 69 67 17) : avant 8h45 pour les cours du matin et avant 13h20 ou 13h45 pour les cours de l'après-midi. Un appel téléphonique devra être suivi d'un mot dans le carnet de bord à faire viser par la vie scolaire.

VI. CARNET DE BORD

Le règlement intérieur du collège est inscrit dans le carnet de bord qui sera distribué aux élèves le jour de la rentrée. Il comprend le règlement intérieur, la charte informatique et l'autorisation d'utiliser les photos de votre enfant, qui seront à lire attentivement avant de les signer.

VII. ETUDE DU SOIR

Pour les élèves qui souhaiteraient faire leur travail au collège, une étude fonctionnera les lundis, mardis et jeudis de 17h00 à 18h15 à partir du jeudi 3 Septembre.

VIII. LES ASSOCIATIONS DE PARENTS

Au collège Saint Joseph, les parents peuvent s'investir dans les associations suivantes :

- **L'OGEC** (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique). Cette association a pour objet d'entretenir et de gérer le collège en relation avec le directeur. Ainsi, c'est l'OGEC qui vote le budget, fixe le montant des contributions, décide des travaux à effectuer, etc...
- **L'APEL** (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre). L'objet de cette association est de rassembler les parents qui le désirent, d'informer et de représenter les parents d'élèves et de participer aux activités qui peuvent aider la communauté éducative. Une cotisation d'adhésion (facultative) vous sera proposée en début d'année scolaire (adresse mail : apel@stjo-plouescat.fr).

IX. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Faire compléter le certificat médical ci-joint de non contre-indication à la pratique sportive, y compris en compétition, par le médecin de votre choix.

X. A QUI S'ADRESSER ?

- Au professeur principal ou au professeur de la matière concernée :
 - Pour le travail
 - Pour la discipline en classe
 - Il est souhaitable de prendre rendez-vous via Ecole directe
- Au secrétariat :
 - Renseignements administratifs et comptables
- A la vie scolaire :
 - La discipline en général
 - Autorisation d'absence ou de retard (prévue ou non prévue).
 - Dispense d'EPS
 - Self, étude du soir
- A la direction :
 - Questions d'ordre social ou financier (réductions, délais de paiement...)
 - Questions disciplinaires graves
 - Autres questions

XI. OUVERTURE DES BUREAUX

- L'accueil du secrétariat est assuré par Mme JEZEQUEL.
- Le secrétariat est ouvert les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h00 à 12h30

XII. DOCUMENTS À REMETTRE À LA RENTRÉE À VOTRE PROFESSEUR PRINCIPAL

- Certificat EPS (obligatoire)
- Catéchèse 6^{ème} (obligatoire)
- Autorisations parentales de prise en charge médicale et de transport (obligatoire)
- Demande d'aide, de prélèvement (optionnel)
- Fiche étude du soir (optionnel)
- Mandat SEPA (selon le cas)

Le Directeur,
Frank COCAIGN

FRAIS DE SCOLARITE

I. FRAIS DE SCOLARITE

- Contribution forfaitaire* : 440,00 € (44,00 €/mois sur dix mois)

Cette somme forfaitaire représente la contribution des familles, les frais pédagogiques, les frais généraux et les cotisations à la Caisse Diocésaine de Quimper.

- A cette contribution se rajouteront le coût des livres de travaux dirigés, de livres de lecture selon les besoins de l'enseignant, d'étude du soir, d'AECS*

*AECS (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) : suite à la crise sanitaire, les AECS 2019-2020 n'ont pu se dérouler. Un mail explicatif concernant le règlement vous sera envoyé après les cercles de parents.

*AECS 6^{ème} : des précisions concernant le séjour d'intégration à Santec vous seront transmises à la rentrée.

II. REPAS

Le service des repas se fait sous forme de self ou de lunch-box.

Tarifs

Repas demi-pensionnaire :	4,60 €
Repas occasionnel :	4,80 €
Lunch-box * (panier repas) :	1,20 €

* La lunch-box sera à fournir par la famille. Le repas sera pris au self. Les coûts correspondent aux frais fixes (personnel, ménage, électricité, surveillance...). Les lunch-box seront conservées dans une armoire réfrigérée. Plus de précisions sur le mode de fonctionnement seront données à la rentrée.

III. FACTURATION

La facturation est établie annuellement et régularisée en cours d'année (self occasionnel, bourses, aide aux familles).

Si le coût final est inférieur à ce qui a été annoncé, une remise sera procédée sur la facture de fin d'année.

IV. MODALITÉS DE PAIEMENT

- Prélèvement automatique

Les familles ont la possibilité, pour faciliter leur gestion, d'opter pour le prélèvement automatique en 10 mensualités d'octobre à juillet au 10 du mois. Dans ce cas, il convient de compléter le formulaire ci-joint et de le remettre au secrétariat du collège accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN. Ceci est également valable pour les familles qui ont déjà opté pour cette solution l'année dernière.

- Règlement hors prélèvement automatique

Les factures sont payables dès réception. Les familles ont toutefois la possibilité d'un règlement en 2 ou 3 chèques encaissés à leur convenance.



Collège Saint Joseph - 9 rue de Verdun 29430 PLOUESCAT
 ☎ 02 98 69 61 80 - ✉ secretariat@stjo-plouescat.fr
 🌐 <http://stjo-plouescat.fr>

ASSURANCE SCOLAIRE

Le Collège Saint Joseph a souscrit un contrat d'assurance scolaire INDIVIDUELLE ACCIDENT collectif pour l'ensemble de ses élèves à la MUTUELLE ST CHRISTOPHE.

Cette assurance obligatoire couvre votre enfant s'il est victime ou s'il est responsable d'un accident, sur le chemin de l'école, dans la cour de récréation mais aussi dans toutes circonstances lors d'activités (stages, voyages et sorties scolaires).

En aucun cas cette assurance ne fait fonction de responsabilité civile.

Vous trouverez ci-joint une notice explicative des garanties.
 Le montant de la cotisation annuelle entre dans la contribution scolaire.

Si vous le jugez utile, vous pourrez compléter cette assurance par un contrat de votre choix.



Collège Saint Joseph - 9 rue de Verdun 29430 PLOUESCAT
 ☎ 02 98 69 61 80 - ✉ secretariat@stjo-plouescat.fr
 🌐 <http://stjo-plouescat.fr>

ETUDE DU SOIR

Les études du soir commenceront à partir du jeudi 3 septembre et fonctionneront les lundis, mardis et jeudis de 17 h 00 à 18 h 15 au prix forfaitaire de 1 € la séquence (toute séquence commencée sera due).

✂-----
 --

TALON A RAPPORTER AU PROFESSEUR PRINCIPAL LE JOUR DE LA RENTREE.

Madame, Monsieur.....

Responsable(s) de :

Classe :

Souhaitent que leur enfant reste à l'étude de 17 h 00 à

Cochez les jours souhaités :

Lundi Mardi Jeudi

Date et signature :

AIDE FINANCIERE AUX FAMILLES

Désireux de permettre l'accès du collège Saint-Joseph à tous, et dans un souci d'aider les familles qui en ont besoin, nous avons décidé, en lien avec l'APEL, de mettre en place une aide pour les familles aux revenus les plus modestes.

Cette aide sera accordée sur présentation après examen du dernier avis d'imposition et du dossier par la direction.

✂-----

CONTRIBUTION DES FAMILLES : DEMANDE DE REDUCTION

Mme, Mr,	Responsable(s) de :	Classe de :
.....

Total des revenus 2019 :

Nombre de parts (parents) =

Nombre d'enfants à charge =

TOTAL des parts =

A....., le

Signature des parents

Justificatif à fournir : photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition (revenus 2019)

Demande à faire parvenir à la direction avant le 14 septembre 2020.

CATECHESE et CULTURE RELIGIEUSE (6^{ème})

Notre collège est un établissement d'enseignement catholique ; c'est pourquoi nous proposons un temps de catéchèse, en sixième, pour les enfants qui souhaitent faire leur profession de foi. Le livre de catéchèse sera acheté par le collège. La préparation fait l'objet d'un programme commun à tous les jeunes de la paroisse Saint Paul Aurélien du Haut Léon.

Un enseignement de culture religieuse est prévu aux mêmes horaires pour les autres élèves.

Vous voudrez bien compléter le talon ci-dessous et le rapporter au collège pour le jour de la rentrée.

Pour les cinquièmes qui n'ont pas pu faire leur profession de foi (crise sanitaire), la préparation se poursuivra cette année.

Autre information :

Les parents qui n'ont pas fait baptiser leur enfant peuvent s'adresser au presbytère de leur paroisse. Le baptême peut se faire à tout âge.

Bonne rentrée en catéchèse.

✂-----

Monsieur, Madame..... responsable(s) de.....

Inscrivent leur enfant à la catéchèse durant l'année 2020-2021

Inscrivent leur enfant à la culture religieuse durant l'année 2020-2021

Date et signature des parents :

Signature de l'élève :

Mr et (ou) Mme est volontaire pour participer à l'encadrement des activités de catéchèse.

Votre participation serait vivement appréciée au sein de l'équipe, qui vous apporterait toute l'aide nécessaire.

oui

non

CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE

Je soussigné(e), docteur en médecine,

certifie avoir examiné, né(e) le..... et

n'avoir constaté à ce jour aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique des sports, y compris en compétition.

avoir constaté une inaptitude partielle. Précisez (activités, types d'efforts, mouvements...) :

.....

.....

avoir constaté une inaptitude totale à pratique de l'EPS

Fait à....., le.....

Cachet et signature du médecin

AUTORISATION PARENTALE

De prise en charge médicale et de transport

Je, soussigné(e) Mme / Mr (Nom – Prénom),

Adresse :

Tél. professionnel : Tél. domicile : Tél. autre :

autorise les enseignants encadrant toutes les sorties scolaires (UGSEL, AECS, évènements organisés par le collège) à faire procéder, en cas d'urgence, à toute intervention médicale ou chirurgicale, pour l'année scolaire 2020-2021, que nécessiterait l'état de santé

de, né(e) le

en classe de au collège Saint Joseph de Plouescat

Fait à..... le.....

Signature

Afin de réduire les coûts de transport, nous sommes parfois amenés à nous déplacer soit en car, soit en voiture. Les dispositions nécessaires sont prises au niveau de l'assurance.

Nous aurions néanmoins besoin de votre accord pour véhiculer votre enfant.

Je, soussigné(e) Mme / Mr (Nom – Prénom),

responsable légal de l'enfant en classe de

autorise mon enfant à circuler à bord du véhicule de l'enseignant (ou minibus de la commune)

autorise mon enfant à circuler à bord du véhicule d'un parent accompagnateur

autorise mon enfant à circuler en transport en commun

En vous remerciant de votre compréhension

Le Directeur,
Frank COCAIGN